

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMIATTE

L'an deux mille vingt et le vingt-six novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans la salle des fêtes de Damiatte, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M ROUDET – Mme PICARD – M MOLIERES - Mme MAUREL Marie-José – Mme JACONO – M DARASSE – Mme ALLETRU – M VAGLIENTI – Mme MAUREL Pascale – M PRADES – Mme BRET.

Etaient absents avec pouvoir : M BESSIOUD avec pouvoir à Mme PICARD.

Etaient absents : M DOMINGUEZ.

Date de la convocation : 19 novembre 2020

Secrétaire de séance : Mme JACONO Corinne

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 octobre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- ✓ Avenant à la servitude sur le terrain de M DOCHE
- ✓ Règlement intérieur du conseil municipal
- ✓ Numérotation de la voirie
- ✓ Projet d'ouverture d'une maison d'assistantes maternelles
- ✓ Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
- ✓ Questions et informations diverses

DCM 2020-055

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que depuis le 1er mars 2020, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal doit établir un règlement intérieur dans les six mois suivant son installation conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales.

Elle présente un projet de règlement intérieur et propose au Conseil Municipal son entrée en vigueur à compter de son adoption.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONSIDERANT l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales,
- CONSIDERANT l'installation du conseil municipal le 25 mai 2020 suite aux élections municipales du 15 mars 2020,
- ADOPTE le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération pour le mandat 2020 – 2026.

QUESTIONS DIVERSES

AVENANT A LA SERVITUDE SUR LE TERRAIN DE M DOCHE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la cession d'une partie de chemin rural par les communes de Damiatte et Moulayrès à M DOCHE, une servitude de passage avait été créée sur la propriété de ce dernier pour permettre la continuité de la voie.

Il s'avère que l'emplacement de la servitude sur le terrain diffère de celui sur le plan. Ainsi, après des rencontres sur site entre tous les protagonistes, un relevé a été effectué par un géomètre pour mettre en conformité cette situation.

Madame le Maire ne peut à ce jour demander au Conseil Municipal de se prononcer sur les participations des communes de Moulayrès et Damiatte et de M DOCHE aux frais du géomètre et d'enregistrement de l'acte car le conseil municipal de Moulayrès souhaite réexaminer le dossier avant de se prononcer.

NUMEROTATION DE LA VOIRIE

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a reçu plusieurs réclamations suite à la mise en place de la numérotation de la voirie. Elle donne lecture des courriers qu'elle a reçu et qui concernent le Buguet Bas, Beuzelle et Lacapelle. Elle souhaite que ces demandes ne soient examinées qu'en 2021.

D'autre part, considérant la demande de certains professionnels qui ont interrogé la commune sur la prise en charge du coût lié au changement d'adresse, Madame le Maire, renseignement pris auprès d'un avocat, précise qu'il n'y a pas de démarche à faire dès lors que le siège social n'est pas déplacé. La question de la participation financière de la commune ne se pose donc pas.

PROJET D'OUVERTURE D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Madame le Maire et Madame VIDAL ont reçu une personne qui a pour projet d'ouvrir une maison d'assistantes maternelles. Elle rencontre l'ensemble des maires du territoire de la CCLPA car elle recherche un local d'environ 120 m² pour développer le projet. Elle a également rencontré les services du Département pour se renseigner sur les possibilités de subvention.

Madame BRET, membre de la commission petite enfance de la CCLPA, signale que ce projet n'était pas à l'ordre du jour de la dernière réunion de ladite commission. La CCLPA peut accompagner le porteur de projet dans cette démarche mais à ce jour le dossier doit être étayé.

Madame le Maire et Madame VIDAL ont jugé le projet d'ouverture d'une maison d'assistantes maternelles très intéressant et semblant répondre à un besoin sur le territoire. Cependant, elles n'ont pu proposer de bâtiment pour accueillir la MAM.

MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le document remis à tous les foyers Damiattois lors du précédent mandat et synthétisant le plan communal de sauvegarde.

Il faudra organiser une nouvelle distribution pour les nouveaux arrivants mais également mettre à jour dans le document lui-même les personnes qui y sont identifiées comme étant à prévenir en cas de problème et les élus référents.

Le poste de commandement est organisé ainsi : responsable général : le Maire, responsable terrain : Mme VIDAL et M DARASSE, responsable logistique : M ROUDET et M MOLIERES, responsable communication : Mme PICARD.

Madame le Maire précise qu'un exercice d'évacuation de l'école a été réalisé. Elle propose de réaliser d'autres exercices pour vérifier la bonne organisation de la cellule de crise.

Monsieur VAGLIENTI signale que le risque lié aux installations de stockage de la RAGT doit être pris en compte dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

VISITE BATIMENT SOCADAL

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à participer à la visite de l'usine Socadal samedi 5 décembre à 10H00.

QUESTION AU SENATEUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé à Monsieur le Sénateur BONNECARRERE son intervention pour obtenir que le règlement du PPRi qui sera soumis à enquête publique prévoit la possibilité de pouvoir construire des fermes photovoltaïques dans les zones inondables, y compris les zones où la règle est la plus stricte (zone rouge dans le PPRi actuellement applicable).

Madame le Maire précise qu'un projet de champ photovoltaïque est à l'étude sur la commune. L'entreprise qui porte le projet viendra en faire la présentation au conseil municipal lors de la prochaine séance.

CRISE SANITAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a participé à l'audio conférence organisée par Madame la Préfète sur l'évolution de la crise sanitaire dans notre Département. Madame la Préfète a notamment souligné les mesures de soutien prises en faveur des entreprises et la nécessité d'être mobilisé auprès des personnes vulnérables.

CLASSEMENT DES ARCHIVES

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le devis établi par une société installée à BLAN qui l'a démarchée pour le classement des archives.

Au vu du tarif de la prestation, soit 5 715.50 € TTC pour le traitement, le reconditionnement et la destruction des archives éliminables, Madame le Maire n'a pas donné suite sans attendre l'avis du Conseil Municipal.

VOIRIE INTERCOMMUNALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après la tournée de reconnaissance avec le Vice-Président de la CCLPA en charge de la voirie, M COLOMBIER, ont été proposés au programme 2021 des travaux de voirie intercommunale : la VC n° 19 avec la traversée de route près du lac de M JULLIE, la VC n° 18 - entrée du hameau de Beauzelle, la VC n°17 - chemin de la Rasairié, la VC n° 4 de la Blanquié à la Gouxarié et la VC n°12 - chemin du Bourias.

Le programme définitif sera communiqué ultérieurement.

DIAGNOSTIC BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire demande à M VAGLIENTI s'il pourrait dans l'année 2021 établir un rapport sur la sécurité et l'accessibilité des bâtiments communaux.

Monsieur VAGLIENTI accepte et prendra connaissance des documents déjà établis.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire, l'INSEE a décidé de reporter en 2022 l'enquête de recensement initialement prévue en 2021.

DEMANDE DE M ROSSIGNOL

Madame le Maire transmet au Conseil Municipal la demande de M ROSSIGNOL Thibaut. Il souhaite acquérir la parcelle appartenant à la commune située entre sa propriété et la voie ferrée.

Le Conseil Municipal, considérant que la parcelle borde effectivement la propriété de M ROSSIGNOL mais également les parcelles voisines, est défavorable à cette vente.

COMMISSION CCLPA « AQUAVAL »

Monsieur MOLIERES donne le compte-rendu de la réunion de la commission Aquaval de la CCLPA. La crise sanitaire a eu un impact sur la fréquentation du site. Plusieurs réflexions ont été abordées : augmenter le prix des produits à la vente pour combler une partie du déficit, chauffer le bassin, visiter d'autres sites qui ont retraité le revêtement de la piscine pour définir la meilleure solution pour Aquaval, modifier la communication pour inciter les locaux à fréquenter le site autant que le font les personnes extérieures à la CCLPA.

COMMISSION CCLPA « ENVIRONNEMENT »

Monsieur ROUDET donne le compte-rendu de la réunion de la commission Environnement de la CCLPA. Le traitement des ordures ménagères représente un coût de 300 000 € par an pour la CCLPA. Le tri sélectif représente 60 kg par habitant et par an, l'objectif à atteindre est de 65 kg. Trop de verre est encore jeté avec les ordures ménagères. Les composteurs installés dans les cimetières vont être retirés car ils ne sont pas utilisés correctement. Enfin, la CCLPA propose à la vente aux particuliers des composteurs en plastique au prix de 20 € ou en bois à 25€.

COMMISSION CCLPA « PETITE ENFANCE »

Madame BRET donne le compte-rendu de la réunion de la commission Petite Enfance de la CCLPA. Le service a été présenté aux nouveaux élus. Le principal projet est la construction d'une nouvelle crèche à Vielmur.

LAC ST CHARLES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a donné son autorisation à la Fédération Départementale de Pêche pour la mise en place d'une règle de mesure des niveaux d'eau à la Cahuzière. Les informations seront recueillies par le CNES. L'Agence de l'Eau Adour Garonne participe financièrement à ce projet.

CONSEIL D'ECOLE

Madame VIDAL et Madame MAUREL donnent au conseil municipal le compte rendu du conseil d'école. Les enfants sont très satisfaits des repas servis à la cantine. Des problèmes ont été soulevés sur le fonctionnement de la garderie.

Après débat, il est décidé d'organiser une réunion en présence de la commission communale école, le personnel communal qui travaille à la garderie et les délégués de parents d'élèves. La réunion se tiendra le 10 décembre à 20H30.

PROJET D'ACQUISITION D'UN PANNEAU LUMINEUX

Monsieur MOLIERES présente au Conseil Municipal une proposition pour la fourniture et la pose d'un panneau d'information lumineux. Le coût varie de 8 à 15 000 € et la maintenance représente 3% du prix du panneau.

Des membres du conseil suggèrent de créer un compte Facebook pour la mairie.

La commission communale information – communication se réunira prochainement pour réfléchir à ce projet de compte Facebook.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22H55.

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>
<i>Mme PICARD Chantal</i>	<i>M MOLIERES Frédéric</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>
<i>Mme MAUREL Marie-José</i>	<i>M DARASSE Didier</i>	<i>M BESSIOUD Philippe</i> <i>Absent avec pouvoir</i> <i>A Mme PICARD Chantal</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i> <i>Absent</i>	<i>Mme BRET Magalie</i>
<i>Mme MAUREL Pascale</i>	<i>M PRADES Pascal</i>	<i>M VAGLIENTI Julien</i>

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 26 novembre 2020

